Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261009-DAJ-DEC-26-304-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2026
Publication : 09/10/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 169-2026

Portant validation de l'offre de la société CPO pour l'achat de GNR

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société CPO : DMS pour l'achat de 2 500 l de gazole non routier.

Considérant l'achat de ce carburant nécessaire au bon fonctionnement des services techniques.
Considérant l'offre de la société CPO la mieux disante.

DECIDE :

De valider l'offre de la société CPO pour l'achat de 2 500 l de gazole non routier pour un montant de 4 325.00 € HT

signé électroniquement le 02/10/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.